

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 décembre 2011

CP 11/12-23

L'an deux mil onze, le 19 décembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusé ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

Lors du vote du Budget Primitif 2011, l'Assemblée Départementale a décidé d'instruire, dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations exceptionnelles à caractère culturel, touristique et de promotion du département.

Suite à la réunion, le 29 Novembre 2011, de la commission d'orientation du Fonds d'Intervention Culturel, vous voudrez bien trouver en annexe le tableau récapitulatif des aides proposées.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, je vous précise que les dépenses afférentes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous fonction 311 du Budget Départemental.

La situation budgétaire serait la suivante :

A – Enveloppe	138 763 €
B – Engagement à la précédente commission	134 816 €
C – Engagement à la présente commission	3 947 €
D – Reliquat.....	0 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission d'orientation du Fonds d'intervention culturel réunie le 29 novembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la répartition telle qu'annexée des subventions départementales accordées au titre du fonds d'intervention culturelle pour un montant global de 3 947 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67451, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

FONDS D'INTERVENTION CULTUREL

CP 11/12-23annexe

ORGANISME OU ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION ACCORDÉE
1- Mairie de Saint- Nicolas de la Grave	Les Estivales 2011 de juin à novembre et concours peintres dans la rue le 14 juillet 2011	637 €
2 - Association Culture et Loisirs de Garganvillar	Exposition de peintres et sculpteurs du canton de Saint-Nicolas de la Grave du 5 au 14 novembre 2011	600 €
3 -Comité de développement Economique et Touristique (CODET) Montaigu de Quercy	Exposition artisanale en été et exposition culturelle 2011	645 €
4 – Maison de la culture Larrazet	29ème édition des Journées de Larrazet « Réfléchir la juste voie de l'école » les 5 et 6 novembre 2011 Complément FIC 2011 : 2 500 €	1 300 €
5 – Association pour la Promotion des Artistes et Créateurs Contemporains	Organisation du 5ème salon international d'art contemporain du 26 septembre au 7 octobre 2011 à Montauban	765 €
TOTAL.....		3 947 €

Le Président,